



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement Risques
Unité Eau & Agriculture-Chasse-Pêche

INDEX EAUX STOCKÉES DÉCONNECTÉES Bassin versant de la CHARENTE

Périmètre OUGC SAINTONGE

Conformément à l'arrêté cadre délimitant les zones d'alertes où sont définies les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau d'avril à octobre, ces formulaires sont mis à votre disposition pour enregistrer les index de vos différents compteurs aux dates indiquées.

Le relevé des index de vos compteurs est obligatoire au début et à la fin de chaque période, même en l'absence de consommation.

(Voir modalités complémentaires sur votre autorisation de prélèvement)

Une copie doit être transmise au Service de la Police de l'Eau, aux échéances précisées ⁽¹⁾ ci-après, soit par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires
Service Eau-Environnement-Risques
Unité Eau & Agriculture-Chasse-Pêche
43 rue du Docteur Duroselle - 16000 ANGOULÊME
ou courriel : ddt-index-irrigation@charente.gouv.fr

Conformément aux prescriptions de l'arrêté interdépartemental autorisant les prélèvements, **les index doivent être renseignés sur le site internet "Hydrim" de l'OUGC Saintonge :**

- le 1^{er} avril et 31 octobre conformément aux prescriptions de l'arrêté interdépartemental autorisant les prélèvements.

Ce carnet doit être tenu à la disposition de la police de l'eau au cours de la campagne d'irrigation. Il est à conserver sur l'exploitation.

Les feuillets sont téléchargeables sur le site internet de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau/Gestion-etiage-et-irrigation/Formulaires-irrigation>

(1) Rappel des échéances :

Index du 1^{er} avril :

À renvoyer **AVANT LE 7 AVRIL**

Index étiage du 1^{er} juin et 31 octobre : À renvoyer **AVANT LE 7 NOVEMBRE**



Rappel : certains compteurs nécessitent de multiplier l'index par 10 (application d'un coefficient "x 10", mentionné sur le compteur) pour connaître le volume réellement consommé.



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement Risques
Unité Eau & Agriculture-Chasse-Pêche

OUGC SAINTONGE

Unité Hydrographique : _____

Dénomination sociale : _____

Code Identification Police de l'Eau : **OUV-16-ST-** _____

RELEVÉ INDEX EAUX STOCKÉES DÉCONNECTÉES

Début Campagne 2023

Compteur(s) : N° de série	Commune - Lieu-dit	Ref. Cadastrale (station de pompage)	Index du 1^{er} avril
Compteur 1 : n°.....			
Compteur 2 : n°.....			
Compteur 3 : n°.....			
Compteur 4 : n°.....			
Compteur 5 : n°.....			
Compteur 6 : n°.....			

feuille à renvoyer avant le 7 avril au Service Police de l'Eau

**Direction Départementale des Territoires
SEER / Cellule Eau-Agriculture-Chasse-Pêche
43 rue du docteur Duroselle
16000 ANGOULÊME**



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement Risques
Unité Eau & Agriculture-Chasse-Pêche

OUGC SAINTONGE

Unité Hydrographique : _____

Dénomination sociale : _____

Code Identification Police de l'Eau : **OUV-16-ST-** _____

RELEVÉ INDEX 2023 EAUX STOCKÉES DÉCONNECTÉES

Compteur(s) : N° de série	Commune Lieu-dit	Ref. cadastrale (station de pompage)	Index du 1 ^{er} avril	Index du 31 octobre	Volume consommé
Compteur 1 : n°.....					
Compteur 2 : n°.....					
Compteur 3 : n°.....					
Compteur 4 : n°.....					
Compteur 5 : n°.....					
Compteur 6 : n°.....					
Volume Total consommé :					

feuille à renvoyer avant le 7 novembre au Service Police de l'Eau

**Direction Départementale des Territoires
SEER / Cellule Eau-Agriculture-Chasse-Pêche
43 rue du docteur Duroselle
16000 ANGOULÊME**